



Protocole revu en septembre 2021.

La capacité des salles est maintenue sans réduction de jauge. La pratique de toutes les activités est autorisée.

Les mesures barrières doivent être maintenues :

- Port du masque obligatoire dans tous les équipements y compris les équipements de plein-air, en dehors des phases de pratique de l'activité sportive ;
- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique ;
- Respect d'une distanciation physique de 2 mètres, sauf dans le cas où la nature même de l'activité ne le permet pas (disciplines collectives, sports de combats...);
- port du masque obligatoire pour toutes les personnes qui ne participent pas à la séance sportive avec respect de la distanciation physique ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.) ;
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit ;
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée, à défaut, le matériel sportif commun est désinfecté avant chaque utilisation ;

Les zones de circulation :

- Si le bâtiment le permet, un couloir « aller » et un couloir « retour » devront être matérialisés pour éviter les croisements des personnes, en respectant la distance nécessaire. A défaut, un sens de sortie de du gymnase, distinct de celui de l'entrée est préconisé.
- Un distributeur de gel ou solution HA à l'entrée du bâtiment permettra la désinfection des mains à l'entrée et à la sortie.
- Pour les équipements couverts, une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac.

Les vestiaires et toilettes :

- Les vestiaires collectifs sont accessibles. Mais leur fermeture pourrait être envisagée lorsque cela est indispensable. Dans ce cas, l'accès aux vestiaires collectifs sera réglementé avec mise en place d'une signalétique spécifique à chaque vestiaire composé d'une affiche précisant la jauge maximum acceptable dans le vestiaire et les douches ainsi que les comportements à adopter ;
- L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains est interdite ;

Ventilation / Climatisation :

- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués ;
 - Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées ;
 - Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC ;
- Pour les locaux non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des portes et fenêtres entre chaque cours.

Evénements sportifs :

Exemption du pass sanitaire sauf pour les événements sportifs auxquels assistent des spectateurs ou des participants extérieurs.

Consignes pour les associations extérieures :

L'accès aux installations sportives par les associations extérieures est autorisé dès lors qu'elles assureront l'ULCO de la bonne application du pass sanitaire et des moyens mis en œuvre pour garantir le strict respect des consignes sanitaires. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, l'ULCO se réserve le droit d'exclure des installations mises à disposition la partie vestiaires et sanitaires.

ATTENTION :

Ne pratiquez pas d'exercices physiques ou sportifs en cas d'apparition de fièvre ou de signes respiratoires